

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 4 novembre 2019

Le Conseil Municipal, convoqué le 29 octobre 2019, s'est réuni le 4 novembre 2019, sous la présidence de Madame Corinne BARBASSO-BRUAS, 1ère adjointe remplaçant le Maire empêché.

Présents : Madame Corinne BARBASSO-BRUAS (1ère adjointe remplaçant le Maire empêché)- Monsieur Paul ROCHEFORT - Madame Florence RODET-CURTY - Monsieur Michel DUPREZ- Madame Annie LEGROS - Monsieur Joseph MARTIN (Adjoints) - Monsieur Jean-Claude MATILLON - Monsieur Maurice GUERRIERI- Monsieur Serge OLLAGNIER - Monsieur Patrice SAUVAGEON - Madame Hélène HUGUES - Madame Laurence FLANDIN - Madame Renée OECHSLIN - Monsieur Mathieu VAN HAESBROECK - Monsieur Olivier ARAUJO- Monsieur Thierry DUCHARNE - Monsieur Gilles GIRE - Madame Arielle CABON

Absent ayant donné pouvoir :

Madame Pascale PERRIN à Madame Laurence FLANDIN
Madame Agnès ESPINOUX à Monsieur Olivier ARAUJO
Madame Carole CHAVANET à Monsieur Thierry DUCHARNE

Absents :

Monsieur Claude VIAL- Monsieur Bruno METRAL- Madame Marie-Laure RUÉ- Monsieur Martin GUILLEMOT- Madame Véronique DUGOUJON- Madame Nathalie MASSENZIO.

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de présents : 18

Nombre de votants : 21

Secrétaire de séance : Michel DUPREZ

Affichage du compte-rendu sommaire : 8 novembre 2019

LE CONSEIL MUNICIPAL

A L'UNANIMITÉ

DÉSIGNE Michel DUPREZ en qualité de secrétaire de séance

AUTORISE la mise en œuvre du titre restaurant au profit des agents de la Commune et **APPROUVE** la convention à intervenir avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale.

DÉCIDE d'adhérer à la convention de participation en matière de protection sociale complémentaire souscrit par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale pour le risque « santé et « prévoyance », et fixe le montant de la participation financière versée aux agents.

A L'UNANIMITÉ moins deux abstentions (Thierry DUCHARNE- Carole CHAVANET)

DÉCIDE de créer deux postes d'agent de maîtrise à compter du 1^{er} janvier 2020.

A L'UNANIMITÉ

DÉCIDE de créer, pour accroissement temporaire d'activité :

- * un poste non permanent d'ATSEM à temps non complet (31h15mn hebdomadaires)
- * un poste non permanent d'adjoint technique à temps non complet (12h hebdomadaires)
- * un poste non permanent à temps d'adjoint administratif à temps non complet (12h hebdomadaires)

APPROUVE la décision budgétaire modificative qui s'équilibre à 73 170€ en section de fonctionnement et 10 670€ en section d'investissement.

FIXE les tarifs municipaux qui seront applicables à compter du 1^{er} Janvier 2020.

DÉCIDE de fixer comme suit la redevance d'occupation du domaine public :

- pour la période allant du 1^{er} Janvier au 31 décembre

- tarif : 700€

AUTORISE la signature d'une convention avec l'école de musique pour la mise à disposition d'un intervenant à l'école primaire pour l'année scolaire 2019-2020.

PAR 16 VOIX POUR, 4 CONTRE (Olivier ARAUJO, Thierry DUCHARNE, Agnès ESPINOUX, Carole CHAVANET)
et 1 ABSTENTION (Mathieu VAN HAESEBROECK)

AUTORISE la société SMCI à déposer toutes les autorisations nécessaires à la réalisation du projet immobilier sur les parcelles communales situées rue de l'Eglise et rue Jean Baptiste Frenet.

A L'UNANIMITÉ

AUTORISE la mise à disposition temporaire d'un local communal pour l'installation d'un cabinet médical.

AINSI DÉLIBÉRÉ

Pour le Maire empêché,
Corinne BARBASSO-BRUAS

1ère adjointe au Maire.